

Gluckemeyer et Mr. Lloyd complimenta messieurs Connolly et Gluckemeyer et comme celui-ci complimenta tout le monde. Et de tous ces compliment il est résulté qu'on bénit les deux conseillers de St. Roch qui avec la meilleure volonté du monde et de louables efforts se sont fait escamoter leur mesure favorite d'amendement à l'acte d'incorporation. — Quelqu'un disait près de nous, que le conseil de la ville avait l'air d'enfants jouant au parlement. La comparaison pêche en ce que des enfants seraient autrement rusés que tout ça. — Risée à part; la proposition de Mr. Laurin qui abandonne l'article touchant la représentation des faubourgs a été renvoyée à un comité qui doit faire rapport vendredi prochain, dernière séance de la session. — Va-t-en voir s'ils viennent, à Jos.

Quelqu'un disait, à propos de la nomination de Mr. Caron à la présidence du Conseil Législatif: — Voilà au moins un de nos canadiens auxquels la fortune sourit. — Vous appelez cela sourire, dit un interlocuteur, je trouve moi que c'est tout aux éclats. — Un correspondant nous demande l'interprétation de la loi pour restreindre les processions de partis en certains cas. — Nous lui dirons tout simplement qu'elle nous paraît faite purement pour mettre fin aux démonstrations orangistes. — Nous ne pouvons nous décider à croire avec lui que ses auteurs aient voulu faire d'une pierre vingt coups; mais comme nous ne sommes pas assez profondément versés dans les dédales de la jurisprudence, nous renverrons notre curieux à l'un des journaux qui sont dans les secrets administratifs. Il est vrai qu'ils ne sont pas ordinairement communicatifs; mais peut-être que pour parcellé chose ils se dévoilent de leur silencieuse gravité.

Où si le correspondant craignait par hasard de n'obtenir de ces réservés écrits aucune réponse satisfaisante, nous allons prendre la parole pour lui et nous adresser directement à qui de droit:

Monsieur le Cabinet,

Dites moi donc, s'il vous plaît, vous qui savez tout et mille autres choses avec, pourriez-vous me dire si la loi que nous vous devons, brave et patriotique ministère, pour l'abolition des sociétés secrètes et des processions de partis, s'applique aux sociétés nationales? Je vois que la même question a été faite en chambre à M. Baldwin et qu'il a répondu: « Oui ou non; oui, si ces sociétés ont les mêmes inconvenients que les sociétés orangistes, non si ce n'est pas le cas. » Voilà qui n'est pas mal, je l'avoue, pour un ministre d'un an; le grand Robert Peel ou même le petit Guizot n'eût pas mieux dit. Maintenant, monsieur le Cabinet, dites moi, s'il vous plaît, qui est chargé de l'application de ce oui ou de ce non? Le premier magistrat venu! Voilà qui est trop fort! Comment! si par exemple, la magnifique et supérieusement loyale et patriotique société St. Jean Baptiste s'en allait, parée de ses rubans, de ses oriflammes, rendre hommage et donner poignée de main à un gouverneur général, à un représentant de Sa Majesté, qu'elle rencontrât en son chemin Mr. Symes en goguette ou tout autre magistrat de cette trempe! addossé à la trempé et que cette démonstration fut déploré, il faudrait soudain se disperser comme des enfans à la vue du terrible maître d'école? C'est véritablement une chose qui vaudrait la peine de l'essai. Dans toutes les localités où se trouvera quelque magistrat à l'esprit cornu et biseauté, (volz sait Dieu merci, que cette gent n'est pas rare) il faudra donc renoncer à ces sociétés où des citoyens de tous les rangs allaient fraterniser et boire à la santé du gouvernement responsable! Il se porte donc bien, par le temps qui